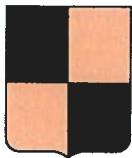


DEPARTEMENT du

TARN

MAIRIE de



VIELMUR

Code postal 81570

Tél : 05.63.74.30.11

vielmur.mairie@wanadoo.f

Arrêté municipal n° 2026_0131 Police de Circulation et de Stationnement

Rue Notre Dame

Le Maire de Vielmur Sur Agout,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 417-1 et suivants relatifs au stationnement ;

Vu la demande de Madame Christelle ROMAIN Habitant 1 bis rue Notre Dame, pour son déménagement le samedi 18 avril 2026 entre 14h et 16h.

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers, notamment des personnes handicapées ou à mobilité réduite ;

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 18 avril 2026 et de 14h à 16h il sera interdit de circuler Rue Notre Dame pendant le déménagement de Mme Romain.

Article 3 :

Une signalisation réglementaire sera mise en place par les services technique de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et sera affiché sur chaque section de voie concernée par les présentes dispositions.

Article 5 :

Le Secrétaire général des services de la mairie, le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vielmur-Sur-Agoût.

Le 15 avril 2026

Le Maire,

Alain Milhau

